



www.sage-authion.fr

RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

Jeudi 15 décembre 2022 à 14h00
Salle Raymond Launay, Route de Brion
Jumelles, Longué-Jumelles (49160)

Contacts :

Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE Authion
Auriane LEYMARIE, animatrice du SAGE Authion
Emma COZLER-KETOR, chargée de mission communication/SIG
Amal SEBAI, chargée de mission hydrogéologie/hydrologie
Anastasia SELLIER, animatrice de la reconquête de la ressource en eau

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
1 Boulevard du Rempart
49 250 Beaufort-en-Anjou

Tél : 02.41.79.73.81
Adresse électronique : contact@sage-authion.fr

◆ ◆ ◆

LE SAGE SUR INTERNET

Les documents relatifs à la CLE du 15 décembre 2022 sont disponibles sur le site internet du SAGE, dans l'espace documentation via le lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/documentation/>

Les documents disponibles sont :

- Le présent compte-rendu de CLE
- Le diaporama présenté en séance

PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA CLE

Séance plénière de la CLE :

Le 27 février 2023



20 membres, tous collèges confondus, étaient présents à la séance plénière de la CLE du 15 décembre 2022, aucun pouvoir n'a été donné - 20 votants au total sur les 53 membres de la Commission Locale de l'Eau.



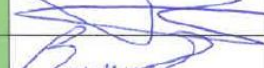
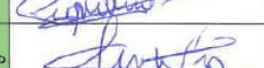

Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (9 membres présents et 0 pouvoir) – 9 votants :

1er collège 29 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Conseil Départemental Indre et Loire	CARLES Jean-Marie	Excusé	
Conseil Départemental Maine-et-Loire	BERTIN Guy		
Conseil Régional du Centre Val de Loire	ROIRON Pierre-Alain	Excusé	
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric	Excusé	
Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de la	BLANC Grégory	Excusé	
Etablissement Public Loire	DENIS Adrien	Excusé	
PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackie		
SMBAA (Président)	PEGE Patrice		
SMBAA (VP Authion)	PRONO Jean-Charles		
SMBAA (VP Touraine)	BARANGER Benoit		
SMBAA (VP Lathan)	RIUAULT Christian		
SMBAA (VP Couasson)	FALLOURD Jean-Jacques		
Angers Loire Métropole	PAVILLON Jean-Paul		
Angers Loire Métropole	BOUSSION Sébastien		
Angers Loire Métropole	HEULIN Paul		
Angers Loire Métropole	MEIGNAN Pierre-Noël		
Saumur Val de Loire	DEMION Pierre-Yves	Excusé	
Saumur Val de Loire	POEHR Eric		
Saumur Val de Loire	HARRAULT Jérôme		
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick		
CC Baugeois Vallée	RABOUAN Franck		
CC Baugeois Vallée	LEBRETON Michel		
CC Baugeois Vallée	CHAMPION Francis	Excusé	
CC Baugeois Vallée	CHAUSSEPIED Jean-Claude	Excusé	
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier		
CC Touraine Ouest Val de Loire	MELO Isabelle		
CC Touraine Ouest Val de Loire	GHANAY Hedja		
CC Anjou Loire Sarthe	BEAUDOIN Jean-Pierre		
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre		

Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (5 membres présents et 0 pouvoir) - 5 votants :

2ème collège 14 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Asso. ARCA	BRESSON Dominique (Gérard GODEFROY)		
CPIE Touraine	BOUCHAUD-VOLLEAU Valérie (Mathis PRIOUL)		
Synd.Prop.Pr.49	D'OYSONVILLE Hubert		
CCI Maine-et-Loire	LANGVIN Michel (VIOUX Philippe ou LORTIE Elsa)	Excusé	
Féd.Pêche I&L	MARQUET Daniel (GLATIGNY Benjamin)		
CCI Touraine	GUILLIEN Thierry		
Syndicat forestier de l'Anjou	DU BOULLAY Nicolas		
Chamb.Ag.PdL	LAIZE Denis		
CRDABaugeois	LAMBERT Jean-Denis		
Asso. Sauvegarde Anjou	LEPAGE Yves		
	COUVERCELLE Christian		
Asso. Irrigants BVA	BLOURDIER Antony		
Chamb.Ag.I&L	PICHET Thomas		
Féd.Pêche M&L	MERLIN Bernard (FENEON Stéphanie)		
Ligue Pr.Oiseaux	MORON Jean-Pierre		

Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics
(6 membres présents et 0 pouvoirs) – 6 votants :

3ème collège 9 membres			
Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne DREAL Centre	Représenté par M. Nicolas MEYER		
Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire	Monsieur Pierre Ory Représenté par Mme Valérie GRENON		
Madame la Préfète d'Indre-et-Loire	Madame Marie LAJUS Représenté par M. Thierry JACQUIER (eau)		
Monsieur le Directeur Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Monsieur le Directeur général ou son représentant : M. Pascal BONIOU		
Monsieur le Directeur de la DREAL PAYS DE LA LOIRE	Représenté par M. François-Jacques CHENAIS		
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire	A l'attention de Mme GELLE, M. ANDRE, M. DUPRET ou M. DUGUE		
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire	Représenté par M. PIQUEMAL & M. BLANCHARD		
Madame la Directrice Régionale Pays de la Loire OFFICE FRANCAIS DE LA	Représenté par Madame Nathalie FRANQUET, Aurélien VIAU, M. CHANTELOUP		
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Représenté par M. BEZET		Excusé

Étaient aussi présents, lors de la Commission Locale de l'Eau :

- **La cellule d'animation du SAGE :**
 - o Emma COZLER-KETOR (SAGE Authion)
 - o Christian GRIMAUULT (SMBAA)
 - o Auriane LEYMARIE (SAGE Authion)
 - o Amal SEBAI (SAGE Authion)
 - o Anastasia SELLIER (SMBAA)
- **Des représentantes de la société SETEC HYDRATEC :**
 - o Rose BEN SIMON
 - o Léa PARELLE
 - o Céline TRUFFIER





L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :

1. Validation du Compte-rendu de la dernière CLE
2. Avis de la CLE sur la programmation du Contrat Territorial Eau 2023-2025
3. Avis de la CLE sur les précisions de la règle n°4 du SAGE Authion
4. Comité de pilotage de la phase 2 de l'étude H.M.U.C
5. Bulletin d'information n°2 de l'étude H.M.U.C
6. Étude de la définition d'un réseau piézométrique de référence (BRGM)
7. Points divers

La présentation est consultable sur le site internet du SAGE à partir du lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/download/5876/>



Préambule

Jeannick CANTIN introduit la séance et remercie la commune de Longué-Jumelles pour son accueil. Il accueille les participants dont ceux extérieurs à la CLE et à la cellule d'animation du SAGE et décline ensuite l'ordre du jour.

1 Validation du compte-rendu de la dernière CLE

Jeannick CANTIN demande si les membres de la CLE ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu de la CLE.

Aucune remarque n'est faite.

Après délibération, le compte-rendu de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 28 novembre 2022 est validé à l'unanimité, avec 20 votes.

2 Avis de la CLE : la programmation du Contrat Territorial Eau 2023-2025

Auriane LEYMARIE rappelle les besoins de l'avis motivé de la CLE avant de faire un point sur l'état d'avancement depuis la CLE du 28 novembre 2022. Elle rappelle les actions prioritaires et explique que seule l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a fait un retour sur les actions. Le SMBAA attend toujours le retour de la région des Pays de la Loire. Elle décline ensuite les points bloquants relevés à l'issue des réponses des financeurs.

Denis LAIZE souhaite revenir sur la diapositive n°7 concernant l'accompagnement à la conversion en agriculture biologique. Il relève un point de vigilance : dans le contexte actuel beaucoup d'informations sont mises à la disposition des exploitants intéressés.

Auriane LEYMARIE explique que ce n'est pas le cas en Indre-et-Loire, il n'existe pas de dispositif similaire comme dans le Maine-et-Loire. Cette action a donc pour objectif de pallier ce manque.

Patrice PEGE demande à l'Agence de l'Eau si un délai supplémentaire est possible pour l'envoi de la programmation du CTEau étant donné l'absence du retour de la Région Pays de la Loire.

Pascal BONIOU l'informe que cela dépend des réponses politiques plus que techniques. En effet, la date limite est le 12 janvier 2023 pour que les agents finalisent les documents à transmettre pour le conseil d'administration, dans le cas contraire le dossier passera en conseil d'administration en juin 2023 du côté de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Christian GRIMAULT tire l'attention sur le manque de visibilité que connaît le SMBAA en ce moment et rappelle qu'avec les modifications des modalités de financement des régions Pays de la Loire et Centre-Val-de-Loire, le syndicat serait amené à revoir pleinement toute la programmation en conséquence et ce qu'il est en mesure d'engager. Il souligne que ce qui va être important pour la CLE c'est de voir si le programme répond aux enjeux du SAGE. L'important

est de préserver la ressource car « sans eau, plus de milieux aquatiques ». Il demande alors au représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne des informations sur le calendrier suivant les modifications à apporter au programme d'action.

Pascal BONIOU précise alors que, si de gros changements sont à effectuer, la programmation passera en juin 2023, mais si ce sont des modifications à la marge, le calendrier initial est conservé pour janvier 2023. Il souligne que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne représente un appui financier ET technique. Il regrette d'avoir découvert tardivement des actions qui ne rentrent pas dans les différents cadres de financement et avec des plans de financement à 100%. Pour la Région des Pays de la Loire, le financement des travaux à 100% sur le Lathan, classé en masse d'eau fortement modifiée, serait remis en question.

Christian GRIMAULT rappelle que les congés de fin d'année approchent et que s'il manque la réponse de la Région avant les congés, le programme sera ajusté courant janvier, ce qui rentre en conflit avec le calendrier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Jean-Paul PAVILLON informe les membres de l'assemblée que d'autres syndicats de rivière sont dans la même situation : en attente de la réponse de la Région. Il propose d'envoyer un courrier avec accusé de réception pour signifier de l'urgence de la situation.

Yves LEPAGE souligne que le SMBAA a besoin de l'ensemble de ces financements. Il est rejoint par Xavier DUPONT qui ajoute que les moyens sont nécessaires pour l'atteinte des objectifs définis.

Jeannick CANTIN propose de passer au vote sur ce programme d'action avec un budget maximum qui sera peut-être amené à être revu à la baisse.

Pascal BONIOU informe que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ne participe pas au vote, étant donné que le CTEau est son propre outil.

Objet	Nombre de votants en présentiel	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Contre	0	0	0
Pour	19	0	19
Abstention	0	0	0
TOTAL des votes	19	0	19
Ne participe pas au vote	1	0	1

Après délibération la Commission Locale de l'Eau adopte à l'unanimité le programme d'actions du CT Eau 2023-2025 avec 19 votes pour.

3 Avis de la CLE : les précisions de la règle n°4 du SAGE Authion

Christian GRIMAULT présente la règle et les cas particuliers rencontrés qui peuvent freiner ces opérations.

Johan DUPRET explique que la Mission InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN) du Maine-et-Loire n'est pas pour la mise en œuvre du re-talutage sans revoir la largeur de la bande enherbée par rapport à la nouvelle limite de débordement du cours d'eau. Par conséquent, lors de l'instruction des dossiers Lois sur l'Eau des projets d'entretien et de re-talutage des berges, il est possible que la DDT rende un avis positif mais le décalage de la bande enherbée devra être réalisé en conséquence. Ce qui va, dans les faits, bloquer le SMBAA dans la mise œuvre de ses actions par un manque d'acceptabilité sociétale et la réduction des surfaces exploitées. Par conséquent, il invite les membres de la CLE à saisir les préfets sur la question.

Pierre CHANTELOUP explique qu'il y a toujours eu une position mitigée à ce sujet. Il rappelle que la bande enherbée s'applique à partir de la limite du lit mineur (point de débordement) du cours d'eau (c'est-à-dire le haut de la berge). Or, lorsque les travaux de re-talutage sont réalisés, la limite du lit mineur recule. Jusqu'à présent la largeur de la bande enherbée ne bougeait pas avec les travaux mais celle de la zone de non-traitement (ZNT) devait, quant-à-elle, s'adapter à la nouvelle limite de débordement du cours d'eau. Il faut donc, à partir de maintenant, au même titre que pour la ZNT, reculer la bande enherbée pour que sa largeur soit de 5 m à partir du nouveau haut de berge.

Johan DUPRET tient à rappeler que nous sommes dans un contexte fortement modifié où, dans les faits, les cours d'eau ne débordent pas. Il y avait un creusement important des cours d'eau où le lit mineur devient intégré dans le lit majeur. Dans ce contexte, l'application de la limite du lit mineur comme point de départ de la bande enherbée perd son sens.

Pierre CHANTELOUP explique que deux politiques s'affrontent : d'un côté, la restauration des cours d'eau et, de l'autre, les pollutions diffuses.

Johan DUPRET ajoute que la bande enherbée en pente pourrait être plus efficace puisque la distance et la surface au cours d'eau est plus importante.

Pierre CHANTELOUP tient à rassurer l'assemblée et ajoute qu'ils ne vont pas venir chercher les personnes qui ont déjà effectué les travaux. Il tient à souligner que maintenant que la règle a été précisée et rétablie par la MISEN, ils ne seront plus aussi souples que précédemment.

Denis LAIZE souligne que l'acceptabilité sociétale et économique ne sera plus envisagée par les exploitants. Cela risque de poser des problèmes pour la continuité des travaux.

Yves LEPAGE propose de réviser la règle n°4 au prochain SAGE (règle qui s'applique au point 3.2.1 de restauration des cours d'eau/entretien des cours d'eau).

Jeannick CANTIN abonde dans ce sens et rappelle la nécessité de cette clarification avant l'exécution des travaux.

Jeannick CANTIN propose de passer au vote. Il propose d'écrire un courrier pour relever le contexte particulier et la difficulté de mettre en œuvre les travaux pour la continuité écologique et la préservation des milieux.

Objet	Nombre de votants en présentiel	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Contre	0	0	0
Pour	20	0	20
Abstention	0	0	0
TOTAL des votes	20	0	20
Ne participe pas au vote	0	0	0

Après délibération la Commission Locale de l'Eau adopte à l'unanimité les précisions apportées à la règle n°4 du SAGE Authion, ainsi que la rédaction d'un courrier relevant le contexte particulier du Réseau Stratégique du Territoire à Risque d'Inondation (RSTRI) et la nécessité d'entretenir ce réseau, avec 20 votes pour.

4 Comité de pilotage de l'étude H.M.U.C

Jeannick CANTIN souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : la validation du rapport de phase 1 de l'étude H.M.U.C., et souhaiterait savoir si des questions ou remarques sont à faire sur ce premier rendu.

Aucune remarque n'est faite

Jeannick CANTIN propose de passer au vote pour valider ce rapport de phase 1.

Objet	Nombre de votants en présentiel	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Contre	0	0	0
Pour	20	0	20
Abstention	0	0	0
TOTAL des votes	20	0	20
Ne participe pas au vote	0	0	0

Après délibération la Commission Locale de l'Eau valide à l'unanimité le rapport de phase 1 de l'étude H.M.U.C, avec 20 votes pour.

Jeannick CANTIN introduit la présentation de la phase 2 de l'étude H.M.U.C. avant de laisser la parole à Céline TRUFFIER (SETEC).

Jean-Pierre PIQUEMAL, dans le courrier de remarques envoyé concernant le rapport de phase 1, souhaitait avoir le détail des prélèvements par Unité de Gestion (UG). Il souhaiterait intégrer les volumes qui varient chaque année pour conserver l'historique des données et modèles.

Céline TRUFFIER rappelle que SETEC propose bien cette lecture par UG (dans les tableaux par années pour ne pas faire trop lourd ~ 200 tableaux à créer). Elle explique aussi que les volumes seront tous intégrés dans le modèle et disponibles mais que tous les tableaux ne seront pas présentés en intégralité dans le rapport. Le SMBAA, en tant que maître d'ouvrage, aura bien à sa disposition tous ces éléments.

Yves LEPAGE souligne l'attention à apporter pour les rejets de STEP notamment afin de ne pas faire de double compte (pluviométrie et assainissement), ces derniers ne proviennent pas du même milieu que le point de prélèvement. Il ajoute un point de vigilance supplémentaire sur les volumes prélevés dans un autre bassin et rejetés dans celui de l'Authion.

Céline TRUFFIER précise qu'une modification pourrait être faite pour les rejets de STEP dans les milieux urbains pour éviter ce double compte. Elle rassure Yves LEPAGE en confirmant la prise en compte des transferts de volumes dans le modèle – ils peuvent retirer les rejets de STEP. Elle rappelle que les transferts d'eau (AEP par exemple) sont marginaux dans le bassin de l'Authion et représentent des volumes très faibles.

Denis LAIZE demande si l'enjeu de la lutte anti-gel est bien pris en compte avec le débat qui l'accompagne sur le taux de rejet.

Jeannick CANTIN explique que pour le moment l'étude se trouve en phase de calage du modèle, les enjeux au cas-par-cas viendront par la suite.

Christian GRIMAULT mentionne qu'un tableau synoptique sera rédigé pour répondre à l'ensemble des questions et modifications réalisées sur le rapport de phase 1.

Léa PARELLE (SETEC) présente ensuite le modèle superficiel.

Denis LAIZE fait une remarque sur les années de référence : l'année 2021. En effet, pour lui 2021 a eu des pluies fréquentes mais sans pour autant être une année particulièrement humide.

Léa PARELLE précise qu'il fallait une année suffisamment fournie en données et la plus récente possible permettant de caler le modèle sur une année sèche (2019) et une année relativement humide (2021).

Jean-Pierre PIQUEMAL demande s'il va y avoir un calage du modèle avec juste ces deux années ou bien également sur toute la période de modélisation (2001-2021)..

Léa PARELLE explique qu'à partir des résultats du modèle, il serait possible d'envisager un bilan hydrologique le plus précis possible malgré les manquements de certaines mesures et absence de points/suivis. Après avoir testé la robustesse du modèle en régime permanent (sur les années

2019 et 2021), une reproduction des chroniques retrouvées sur les stations hydrométriques sera réalisée afin d'estimer l'incertitude sur les données d'entrée et les hypothèses définies.

Amal SEBAI complète que l'idée est de caler le modèle en régime permanent pour tester la robustesse du modèle et ainsi faire certaines corrections par la suite sur les années sous-jacentes.

Denis LAIZE demande ce qu'il en est de la modélisation de l'année 2022 où la recharge est limitée.

Léa PARELLE confirme qu'une fois l'outil calé correctement tant en souterrain qu'en superficiel, il sera possible de modéliser des situations particulières comme rencontrée en 2022.

Rose BEN SIMON (SETEC) reprend la présentation du modèle souterrain.

Jean-Pierre PIQUEMAL se questionne sur la simplification du modèle conceptuel vertical et en particulier sur la distinction entre les formations du tertiaire et le Séno-Turonien.

Rose BEN SIMON répond que la couche imperméable qui sépare les deux types d'aquifère n'est pas continue sur tout le bassin et qu'elle ne dispose pas suffisamment des données pour distinguer finement et sûrement les deux formations. Elle explique que la distinction se fera par la valeur de perméabilité. Si les données sont bien renseignées, il n'y aura pas de confusion des nappes. Elle rajoute que les données fournies par la chambre d'agriculture doivent être traitées une à une car elles présentent quelques incohérences et du laxisme sur la discrimination des prélèvements en alluvions et en nappe d'accompagnement des cours d'eau.

Jean-Pierre PIQUEMAL remarque qu'il serait bien d'avoir les éléments retenus du modèle d'ANTEA contenu dans le rapport du BRGM.

Céline TRUFFIER (SETEC) présente ensuite le calendrier de la suite de l'étude avant de revenir sur la prise en compte du changement climatique dans le modèle.

Yves LEPAGE rappelle que le SAGE ne sera renouvelé que dans 2 ans. En considérant qu'à chaque nouveau modèle les résultats des projections climatiques sont de plus en plus catastrophistes, il préconise d'user d'un scénario plus pénalisant dès le début.

Céline TRUFFIER rappelle qu'il pourra y avoir une mise à jour du modèle.

Jeannick CANTIN indique qu'à ce stade de la construction du modèle, aucune possibilité n'est exclue.

Rose BEN SIMON indique qu'avec la construction de ce modèle, des mises à jour et des simulations en prenant en compte le changement climatique deviennent possibles.

Christian GRIMAULT se questionne sur l'intégration des canicules dans le modèle.

Céline TRUFFIER répond que la méthode du H.M.U.C. n'inclue pas les phénomènes extrêmes. Le travail s'établit sur une modélisation moyenne plutôt qu'extrême, d'où le calage du modèle sur l'année la plus sèche et la plus humide.

Christian GRIMAULT ajoute qu'il serait intéressant de voir si le modèle répond bien à ce que l'on a observé lors de la situation de crise hydrologique 2022.

5 Bulletin d'information de l'étude H.M.U.C

Céline TRUFFIER (SETEC) présente le dernier bulletin d'information de l'étude H.M.U.C.

Denis LAIZE questionne la prise en compte de la réalimentation du bassin par la Loire dans le modèle dit « désinfluencé ». SETEC indique que le modèle pourrait permettre de retirer la réalimentation, mais cela n'a pas été le choix fait par le COTECH et le COPIL en phase 1.

Thierry JACQUIER (DDT37) revient sur la définition des stations Estimhab sur le territoire et notamment sur celle de l'UG3 qui est située en-dehors des limites de cette UG.

Auriane LEYMARIE indique que ce choix a été validé en COTECH et en COPIL. Il s'agit d'une station ayant bénéficié de travaux de restauration hydromorphologiques et qui sera par ailleurs équipée d'une station hydrométrique.

Stéphanie FENEON se demande si, pour la qualité des Milieux Aquatiques, les données qui étaient manquantes dans le rapport de phase 1 seront complétées par le bureau d'études Fish Pass. Il y a notamment des espèces sensibles comptabilisées lors des pêches électriques qui n'ont pas été prises en compte.

Céline TRUFFIER confirme que l'équipe de Fish Pass est en cours d'intégration de ces données.

Auriane LEYMARIE ajoute qu'à la suite du COTECH, l'OFB a proposé une rencontre en janvier pour l'application de la méthodologie Estimhab aux études H.M.U.C. Elle propose à la fédération de pêche du Maine-et-Loire d'y participer.

Yves LEPAGE rappelle que le secrétariat du SDAGE a publié une étude qui précise la méthodologie sur l'H.M.U.C. Céline TRUFFIER répond que ce guide méthodologique est bien appliqué par les bureaux d'études.

6 Étude de la définition d'un réseau piézométrique de référence (BRGM)

Amal SEBAL présente les résultats de l'étude du BRGM sur le réseau piézométrique de référence.

Aucune remarque n'est faite.

7 Points d'informations

Jeannick CANTIN présente les prochaines échéances. La prochaine CLE aura lieu le 27 février 2023 à 14h, probablement dans le baugéois. L'ordre du jour pressentit concerne principalement la régularisation des forages agricoles du Val d'Authion, la Charte Agricole de Territoire et la Lutte anti-gel des viticulteurs du Bourgueillois.



Jeannick CANTIN remercie les membres de leur présence et de leur implication et lève la séance.

Le Président de la CLE du SAGE Authion,



Jeannick CANTIN.